



Collaboration avec les acteurs non étatiques

Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

Rapport du Directeur général

1. Les « relations officielles » désignent un privilège que le Conseil exécutif peut accorder à des organisations non gouvernementales, des associations internationales d'entreprises ou des fondations philanthropiques qui ont collaboré et continuent de collaborer de manière durable et systématique en servant les intérêts de l'Organisation. Les buts et activités de ces entités doivent être en harmonie avec l'esprit, les fins et les principes de la Constitution de l'OMS, et contribuer de manière notable au progrès de la santé publique.¹
2. Aux termes du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques,² les entités en relations officielles avec l'OMS sont des entités internationales de par leur composition et/ou leur champ d'action, elles sont dotées d'une constitution ou d'un document fondamental analogue, d'un siège permanent, d'un organe directeur et d'une structure administrative, et elles sont inscrites au registre OMS des acteurs non étatiques, où elles mettent régulièrement à jour toutes les informations requises sur leur nature et leurs activités.
3. Les relations officielles sont fondées sur un plan de collaboration entre l'OMS et l'entité, doté d'objectifs convenus, définissant des activités à mener au cours des trois années à venir, structuré conformément au programme général de travail et au budget programme, et compatible avec le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. Ces plans doivent être indépendants de tout intérêt de nature principalement commerciale ou lucrative.
4. Conformément aux dispositions du Cadre, le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, durant la session de janvier, est chargé de procéder à un examen des demandes émanant des acteurs non étatiques en relations officielles, de revoir la collaboration avec ceux-ci et de faire des recommandations au Conseil concernant : les propositions relatives à l'admission d'acteurs non étatiques à des relations officielles ; le caractère souhaitable du maintien de ces relations ; les propositions de reports d'examens ; et les propositions relatives à la suspension ou à la cessation des relations officielles.

¹ Les dispositions concernées figurent aux paragraphes 50 à 66 du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (document WHA69/2016/REC/1, annexe 5, Cadre général de collaboration avec les acteurs non étatiques).

² Adopté par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA69.10 (2016).

5. Pour aider le Conseil exécutif à s'acquitter de son mandat en matière de relations officielles, le Secrétariat a examiné les demandes d'admission à des relations officielles présentées par des acteurs non étatiques, ainsi que la situation de ceux devant faire l'objet d'un examen triennal par le Conseil à sa cent quarante-huitième session. Conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, une vérification diligente et une évaluation des risques ont été effectuées pour chaque acteur non étatique, et les données figurant dans le registre OMS des acteurs non étatiques ainsi que les documents fournis à l'appui ont été vérifiés. Dans le cadre de cet exercice, la collaboration passée avec l'OMS a été évaluée et les plans de collaboration élaborés conjointement pour les trois prochaines années (2021-2023)¹ ont été examinés.

DEMANDES D'ADMISSION À DES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS

6. Conformément aux dispositions du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, il appartient au Conseil exécutif de statuer sur l'admission d'organisations à des relations officielles avec l'OMS.²

7. Le Secrétariat a examiné les demandes d'admission à des relations officielles émanant d'acteurs non étatiques afin de garantir que les critères et autres conditions présentés dans le Cadre de collaboration, notamment la vérification diligente, sont respectés. À l'issue de cet examen, les demandes des deux entités suivantes ont été considérées par le Secrétariat comme remplissant les critères établis et sont ainsi présentées au Conseil pour examen : la Fondation Botnar et Vital Strategies, Inc.

8. Ces entités ont saisi leurs données dans le registre OMS des acteurs non étatiques. Un résumé indiquant, pour chaque entité présentant une demande, les liens de collaboration avec l'OMS au cours des trois dernières années et la collaboration prévue pour les trois prochaines années figure à l'annexe 1 du présent rapport.¹

A. Mesure proposée au Conseil : envisager l'admission à des relations officielles avec l'OMS de la Fondation Botnar et de Vital Strategies, Inc.

EXAMEN TRIENNAL DE LA COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ÉTATIQUES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS

9. Conformément aux dispositions du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques,³ le Conseil exécutif, agissant par l'intermédiaire de son Comité du programme, du budget et de l'administration, passe en revue la collaboration avec chaque acteur non étatique en relations officielles tous les trois ans et décide s'il est souhaitable de maintenir des relations officielles ou reporte sa décision à l'année suivante. L'examen par le Conseil s'étend sur une période de trois ans, un tiers des entités en relations officielles étant passé en revue chaque année.

¹ Les plans de collaboration sont disponibles dans le registre OMS des acteurs non étatiques à l'adresse <https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#>, y compris ceux relatifs à l'acteur non étatique pour lequel l'examen a été reporté à l'année suivante, conformément à la décision EB146(2) (2020). Le plan de collaboration de l'entité concernée couvre la période 2021-2022.

² Voir le document WHA69/2016/REC/1, annexe 5, paragraphe 54.

³ Voir le document WHA69/2016/REC/1, annexe 5, paragraphe 64.

10. Le Conseil peut mettre fin aux relations officielles s'il estime qu'elles ne sont plus appropriées ou nécessaires compte tenu de l'évolution des programmes ou d'autres circonstances. De même, il peut suspendre les relations officielles ou y mettre fin si une organisation ne répond plus aux conditions qui s'appliquaient lors de l'établissement de telles relations, ne met pas à jour ses informations et ne rend pas compte de la collaboration dans le registre OMS des acteurs non étatiques, ou n'exécute pas sa part du programme de collaboration convenu.¹

11. L'examen de la collaboration avec les acteurs non étatiques pendant la période 2018-2020 a porté sur 79 entités. Suivant la décision du Conseil à sa cent quarante-sixième session, une autre entité dont l'examen a été reporté a également fait l'objet d'un examen.² Le Secrétariat a procédé à une vérification diligente de ces entités et a examiné la collaboration passée, les plans de collaboration proposés ainsi que les données actualisées du registre OMS des acteurs non étatiques. Les plans de collaboration proposés sont disponibles dans le registre.³

12. Le Secrétariat propose que le Conseil renouvelle les relations officielles de 77 des 80 acteurs non étatiques examinés. L'évaluation du Secrétariat concernant la collaboration passée avec ceux-ci a permis de confirmer que les collaborations convenues ont été mises en œuvre, et que des plans de collaboration ont été élaborés et approuvés conjointement pour la période à venir.

13. Une liste des 77 acteurs non étatiques pour lesquels le renouvellement des relations officielles est proposé figure à l'annexe 2 du présent rapport.

B. Mesure proposée au Conseil : féliciter les 77 acteurs non étatiques énumérés à l'annexe 2 pour la contribution qu'ils continuent d'apporter à la réalisation des objectifs de l'OMS et renouveler leurs relations officielles avec l'OMS.

14. Sur la base de l'examen mené, et afin de ne pas compromettre la collaboration existante avec les acteurs non étatiques, le Secrétariat propose au Conseil d'envisager de reporter à sa cent cinquantième session, en janvier 2022, la décision découlant de l'examen des deux entités suivantes.

15. **Helen Keller International.** En raison de ressources limitées, Helen Keller International a moins collaboré avec l'OMS et un délai supplémentaire est nécessaire pour élaborer un plan de collaboration commun significatif et global.

16. **United States Pharmacopeial Convention.** Les changements intervenus dans l'organisation et la dotation en personnel de l'United States Pharmacopeial Convention ont empêché le Secrétariat de procéder à l'examen triennal de cette entité. Un report de l'examen permettrait d'élaborer un plan de collaboration commun plus ciblé.

¹ Voir le document WHA69/2016/REC/1, annexe 5, paragraphe 66.

² Dans sa décision EB146(2) (2020), le Conseil a reporté à sa cent quarante-huitième session la décision découlant de l'examen des relations avec un acteur non étatique. Les plans de collaboration de l'entité concernée couvrent la période 2021-2022.

³ Les plans de collaboration sont disponibles dans le registre OMS des acteurs non étatiques à l'adresse <https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#>.

C. Mesure proposée au Conseil : envisager de reporter¹ à la cent cinquantième session du Conseil la décision découlant de l'examen d'Helen Keller International et de l'United States Pharmacopeial Convention.

17. Sur la base de l'examen mené, le Secrétariat propose d'envisager de mettre fin aux relations officielles avec l'entité suivante.

18. **Project Orbis International, Inc.** Les activités et interactions communes ont considérablement diminué au fil des ans entre l'OMS et l'entité et il est donc difficile d'élaborer un plan de collaboration commun global. Les possibilités de collaboration futures peuvent être explorées à la lumière de la réorganisation stratégique par l'entité du travail qu'elle effectue.

D. Mesure proposée au Conseil : envisager de mettre fin aux relations officielles avec Project Orbis International, Inc.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

19. Le Conseil est invité à examiner le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport intitulé « Collaboration avec les acteurs non étatiques : acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS » et en ayant pris note,

- 1) a décidé :
 - a) d'admettre à des relations officielles avec l'OMS les acteurs non étatiques suivants : Fondation Botnar et Vital Strategies, Inc. ;
 - b) de mettre fin aux relations officielles avec Project Orbis International, Inc. ;
- 2) a pris note avec satisfaction de la collaboration avec l'OMS des 77 acteurs non étatiques énumérés à l'annexe 2 au document EB148/40, s'est félicité de la contribution qu'ils continuent d'apporter à l'action de l'OMS, et a décidé de maintenir les relations officielles entre eux et l'OMS ;
- 3) a relevé également que des plans de collaboration doivent encore être convenus avec Helen Keller International et l'United States Pharmacopeia Convention, et a décidé de reporter l'examen des relations avec ces entités à sa cent cinquantième session, en janvier 2022, durant laquelle des rapports sur le plan de collaboration convenu ou sur l'état des relations devraient être présentés au Conseil.

¹ S'il est accordé, ce report n'aura pas d'incidence sur le cycle d'examen triennal. L'examen triennal de ces acteurs non étatiques aura lieu à la cent cinquantième session du Conseil en janvier 2022.

ANNEXE 1

**DEMANDES D'ADMISSION D'ACTEURS NON ÉTATIQUES
À DES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS****Fondation Botnar**

La Fondation Botnar est une fondation philanthropique dont le siège est à Bâle, en Suisse. Ayant pour objectif principal d'améliorer la santé et le bien-être des enfants et des jeunes dans le monde entier, la Fondation est active dans les Régions de l'OMS, en particulier dans les environnements urbains émergents, et elle y finance des projets de mise en œuvre et des initiatives de recherche. Son travail est également guidé par le principe selon lequel les nouvelles technologies, telles que l'intelligence numérique et artificielle, peuvent être mises à profit pour transformer la santé et le bien-être dans le but de parvenir à la couverture sanitaire universelle.

Créée en 2003 pour poursuivre l'héritage philanthropique de la famille Botnar, la Fondation Botnar est enregistrée comme fondation en vertu du code civil suisse. Son organe de gouvernance est son conseil d'administration composé de personnes issues de diverses disciplines, comme la santé publique, la finance ou le droit, et du milieu universitaire, ainsi que d'un représentant de la famille fondatrice. Des comités, comme ceux de l'audit et des risques, ont été créés afin de veiller au respect d'aspects spécifiques de la bonne gouvernance. Cette entité est entièrement financée par les revenus générés par les placements du fonds de dotation.

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2018 à 2020

Jusqu'à présent, la collaboration entre l'OMS et la Fondation Botnar s'est concentrée sur le renforcement des capacités en matière de données et de santé numérique, ainsi que sur des activités visant à améliorer la santé et le bien-être des enfants et des adolescents. Le soutien apporté par la Fondation Botnar a également contribué aux travaux de l'OMS visant à faciliter le développement de la santé numérique et des capacités d'analyse des données, ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie de l'OMS en matière de santé numérique.

Ce soutien a également contribué à combler le manque de données probantes sur l'efficacité des bilans de santé des adolescents dans le cadre des travaux de l'OMS dans ce domaine et pour la mise en œuvre dans les pays de la plateforme de l'OMS pour le suivi des normes mondiales en matière de services de santé de qualité pour les adolescents. La Fondation a également apporté une contribution technique à l'élaboration d'un rapport de situation mondial dans le but de faire avancer les travaux de l'OMS dans le cadre du plan d'action mondial de lutte contre la violence interpersonnelle. Cet appui a permis au Secrétariat de progresser dans l'élaboration d'un projet visant à réduire l'écart de traitement dans les interventions psychologiques modulables et fondées sur des bases factuelles qui sont destinées aux adolescents grâce à une approche axée sur la technologie et centrée sur l'utilisateur.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2021 à 2023

L'élaboration du plan triennal de collaboration se poursuit et s'appuie sur certains aspects de la collaboration précédente, conformément au treizième programme général de travail et aux priorités définies dans le projet de stratégie mondiale sur la santé numérique. Les activités prévues destinées à soutenir l'OMS se concentrent sur la mise en place de processus et de mécanismes techniques visant à faciliter le renforcement des capacités en matière de santé numérique et d'innovation ainsi que d'analyse des données au service de la réalisation des priorités sanitaires nationales.

La Fondation Botnar aidera également l'OMS à mettre à profit des technologies de santé numérique et d'intelligence artificielle pour la santé et le bien-être des jeunes et des adolescents, ainsi que pour la santé urbaine. Elle soutiendra l'Organisation dans ses travaux visant à améliorer les résultats sanitaires, sociaux et économiques pour les enfants, ainsi qu'à donner aux adolescents les moyens de conduire le changement grâce aux données sanitaires. Elle le fera par le biais d'activités planifiées dans le cadre de l'action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents et de l'initiative de l'OMS pour la santé en milieu urbain.

Vital Strategies, Inc.

Vital Strategies, Inc. est une organisation non gouvernementale internationale dont le siège social est situé à New York (États-Unis d'Amérique). Elle collabore avec des gouvernements et d'autres parties prenantes dans plus de 70 pays de toutes les Régions de l'OMS en apportant un appui technique pour la conception et la mise en œuvre de stratégies fondées sur des données probantes afin de relever les défis urgents dans le domaine de la santé publique, en mettant l'accent sur la sécurité routière, la lutte antitabac, la tuberculose, les données utiles à la santé, la santé de la mère et de l'enfant, la pollution atmosphérique et la prévention de l'obésité.

Elle est régie par un conseil d'administration, composé de membres qui siègent à titre individuel, et possèdent une expérience principalement au sein d'établissements universitaires et d'entités du secteur privé. Elle est financée essentiellement par des fondations philanthropiques, ainsi que par des entités gouvernementales, des organisations intergouvernementales et des entités du secteur privé.

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2018 à 2020

Vital Strategies appuie les travaux de l'OMS sur la mise en œuvre de modules techniques et de politiques recommandées en matière de lutte antitabac, de sécurité routière, de santé environnementale, de maladies cardiovasculaires et de préparation aux épidémies au niveau national, par des actions de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation, afin de diffuser les normes, les résultats et les messages de santé publique de l'OMS dans ces domaines et d'en encourager l'application à plus grande échelle et l'adoption.

Grâce à la collecte et à la fourniture de données, Vital Strategies apporte des contributions techniques pour éclairer les travaux de l'OMS en vue de l'élaboration de lignes directrices fondées sur des données probantes sur les interventions pour la prévention et le traitement des maladies non transmissibles. Le soutien apporté permet à l'OMS de collaborer avec les États Membres pour progresser vers la réalisation des objectifs mondiaux liés aux maladies non transmissibles et à la prévention des traumatismes.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2021 à 2023

Le plan de collaboration, qui s'appuie sur certains aspects des interactions antérieures, soutient les priorités de l'OMS pour la mise en œuvre de ses modules techniques et de ses activités en matière de lutte antitabac et de sécurité routière. Les activités convenues contribueront également aux travaux de l'OMS visant à renforcer les capacités et les compétences au niveau national afin d'établir et de renforcer les mesures réactives et reposant sur des bases factuelles en matière de lutte antitabac et de sécurité routière.

Vital Strategies soutiendra les activités de l'OMS visant à renforcer les capacités de préparation aux épidémies, en repérant les lacunes les plus graves au sein des systèmes de santé afin d'établir des priorités en vue d'améliorer la préparation et la riposte. Cette collaboration accompagnera également les efforts déployés par l'OMS pour promouvoir et diffuser ses modules techniques existants sur la santé cardiovasculaire pour la prévention et le traitement de certaines maladies non transmissibles.

ANNEXE 2

**ACTEURS NON ÉTATIQUES EN RELATIONS OFFICIELLES FAISANT L'OBJET
D'UN EXAMEN TRIENNAL DE LEUR COLLABORATION AVEC L'OMS**

1. Alliance mondiale pour les soins palliatifs
2. Alliance pour la promotion de la santé.
3. Association africaine des centrales d'achats de médicaments essentiels
4. Association du transport aérien international
5. Association internationale contre la lèpre
6. Association internationale de logopédie et phoniatry
7. Association internationale d'épidémiologie
8. Association internationale de recherche dentaire
9. Association internationale des Lions Clubs
10. Association internationale pour les résidus solides
11. Association internationale pour l'étude de la douleur
12. Association mondiale vétérinaire
13. Caritas Internationalis
14. CBM Christoffel Blindenmission Christian Blind Mission e.V.
15. Childhood Cancer International
16. Comité international de secours
17. Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants
18. Commission internationale de protection radiologique
19. Conseil international d'ophtalmologie
20. Conseil mondial de la plomberie
21. CropLife International aisbl
22. Fédération dentaire internationale
23. Fédération internationale des associations de lutte contre la lèpre
24. Fédération internationale des sociétés d'oto-rhino-laryngologie
25. Fédération internationale de thalassémie
26. Fédération internationale du diabète
27. Fédération mondiale de l'hémophilie
28. Fédération mondiale des sociétés de médecine chinoise
29. Fédération mondiale du cœur
30. Fédération mondiale du thermalisme et du climatisme
31. Global Diagnostic Imaging, Healthcare IT and Radiation Therapy Trade Association
32. Global Medical Technology Alliance

33. Health Technology Assessment international
34. Humatem
35. International AIDS Society
36. International Association for Hospice and Palliative Care, Inc.
37. International Clearinghouse for Birth Defects Surveillance and Research
38. Internationale des services publics
39. International Medical Corps
40. International Society for Environmental Epidemiology, Inc.
41. International Society of Physical and Rehabilitation Medicine
42. KNCV Tuberculosis Foundation
43. Ligue mondiale contre l'hypertension
44. March of Dimes, Inc.
45. Médecins du monde
46. Movendi International
47. Opération Médicaments antipaludiques
48. Organisation internationale de physique médicale
49. Organisation mondiale contre l'accident vasculaire cérébral
50. Organisation mondiale contre la cécité
51. Organisation pour la prévention de la cécité
52. Osteopathic International Alliance
53. PATH
54. RAD-AID International
55. Réseau international pour le traitement et la recherche contre le cancer
56. Réseau international sur la santé, l'environnement et la sécurité de l'enfant
57. Rotary International
58. Société européenne d'oncologie médicale
59. Société internationale d'audiologie
60. Société internationale de néphrologie
61. Société internationale des médecins pour l'environnement
62. Société internationale d'oncologie pédiatrique
63. Société royale du Commonwealth pour les aveugles (Sight Savers)
64. Stichting Global Network of People Living with HIV/AIDS
65. The Bloomberg Family Foundation, Inc.
66. The Global Alliance for Rabies Control, Inc.
67. The Wellcome Trust
68. Tropical Health and Education Trust
69. Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires

- 70. Union internationale contre le cancer
- 71. Union internationale contre les infections sexuellement transmissibles
- 72. Union internationale des sociétés d'immunologie
- 73. Union internationale de toxicologie
- 74. Union mondiale des aveugles
- 75. WaterAid International
- 76. World Council of Optometry
- 77. World Hepatitis Alliance

= = =